

Protéger et accompagner l'ensemble de vos salariés à chaque étape importante de leur vie !

OFFRE RECOMMANDÉE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX

CCN SANTÉ PRÉVOYANCE DES OUVRIERS ET EMPLOYES DU PAYSAGE



PRÉVOYANCE

Des revenus maintenus avec le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail



La perte de revenus compensée avec le versement d'une pension d'invalidité complémentaire mensuelle en cas d'invalidité



Les familles protégées financièrement, en cas de décès avec le versement d'un capital / d'une rente d'éducation, d'indemnités de frais d'obsèques



SANTÉ

Une couverture optimale sur les soins courants, les frais d'hospitalisation, l'optique, le dentaire et les aides auditives



Un réseau de soins optiques Carte blanche pour un reste à charge nul ou réduit, tiers-(payant optique, géolocalisation de l'opticien partenaire)



Un service d'assistance Mondial Assistance en cas d'hospitalisation ou immobilisation (aide-ménagère, garde d'enfants,...),
 + 5 téléconsultations
 + Service deuxième avis médical

ACCORD NATIONAL RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES OUVRIERS ET EMPLOYES DU PAYSAGE



RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

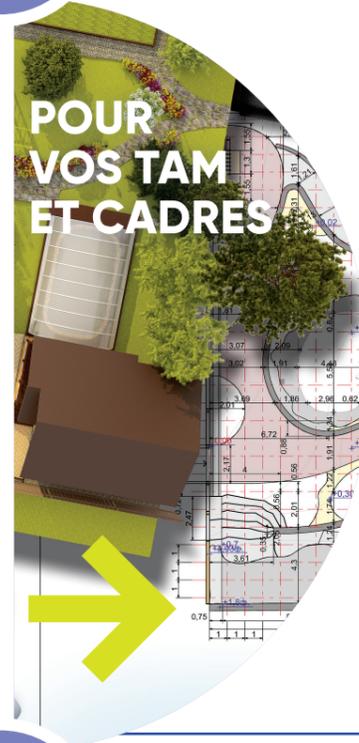
Un complément de revenus à la retraite Avec le PER CPCEA en points, vos salariés auront une retraite améliorée :

- + Grâce à vos cotisations obligatoires régulières
- + Leurs versements issus de la participation ou de l'intéressement, des jours de CET/jours de repos non pris
- + Leurs versements volontaires issus de leur épargne personnelle

Pour être conforme à vos obligations



POUR VOS OUVRIERS ET EMPLOYES



POUR VOS TAM ET CADRES

OFFRE RECOMMANDÉE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX

ACCORD NATIONAL DES TAM ET CADRES DU PAYSAGE



PRÉVOYANCE

Des revenus maintenus avec le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail

OPTION MAINTIEN DE SALAIRE



La perte de revenus compensée avec le versement d'une pension d'invalidité complémentaire mensuelle en cas d'invalidité



Les familles protégées financièrement, en cas de décès d'un salarié avec le versement d'un capital ou d'une rente d'éducation, d'indemnités de frais d'obsèques



SANTÉ

Une couverture optimale sur les soins courants, les frais d'hospitalisation, l'optique, le dentaire et les aides auditives



Un réseau de soins optiques Carte blanche pour un reste à charge nul ou réduit, tiers-(payant optique, géolocalisation de l'opticien partenaire)



Un service d'assistance Mutuaide Assistance en cas d'hospitalisation ou immobilisation (aide-ménagère, garde d'enfants...)



RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Un complément de revenus à la retraite Avec le PER CPCEA en points vos salariés auront une retraite améliorée :

- + Grâce à vos cotisations obligatoires régulières
- + Leurs versements issus de la participation ou de l'intéressement, des jours de CET/jours de repos non pris
- + Leurs versements volontaires issus de leur épargne personnelle

En option, pour améliorer la couverture de vos salariés

ESSENTIEL PAYSAGE

Une surcomplémentaire pour réduire les frais de santé les plus onéreux.

Une retraite améliorée

Avec le PER CPCEA en points, choisissez un taux de cotisation supérieur à celui de votre accord pour améliorer davantage la retraite de vos salariés

CAPITAL DÉCÈS

Une surcomplémentaire 6 formules pour choisir une aide financière complémentaire à leurs proches et les mettre à l'abri en cas de décès

SANTÉ +

Une surcomplémentaire 5 formules pour renforcer le niveau de remboursement santé

Une retraite améliorée

Avec le PER CPCEA en points, choisissez un taux de cotisation supérieur à celui de votre accord pour améliorer davantage la retraite de vos salariés

RENTE DE CONJOINT

Une surcomplémentaire 2 formules pour choisir le niveau de rente pour le conjoint survivant ou à défaut les enfants à charge

Pour motiver et fidéliser vos salariés

ÉPARGNE SALARIALE
 PEE / PERCOL ou offre dédiée Pays'épargne*

*Offre épargne salariale exclusivement aux adhérents Unep.



xxxxxx

**DÉCOUVREZ,
EN UN COUP D'ŒIL,
LES SOLUTIONS
AGRICA PRÉVOYANCE
POUR PROTÉGER
VOS SALARIÉS**

